

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

Lundi le 16 novembre 2020
À compter de 18 h 02
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Via conférence Zoom :

Sylvie Surprenant

Mairesse, présente à l'hôtel de ville

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffière

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2020-494

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- **QUE** les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de
l'ordre du jour



Contrat
2019-05 -
services de
surveillance et
de contrôle de
l'hôtel de ville
et la MEDH -
quittance et fin
de contrat

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2020-495

ATTENDU la résolution numéro 2019-80, adoptée par le conseil municipal le 4 mars 2019, octroyant un contrat 2019-05, pour les services de surveillance et de contrôle de l'hôtel de ville et de la Maison de l'emploi et du développement humain de la Ville de Sainte-Thérèse, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 à la " *Société générale de surveillance et d'investigation (SPMS inc.)* ", sise au 4107, avenue Van Horne, Montréal (Québec) H3S 1S2 ;

ATTENDU le désaccord des parties quant à la gestion dudit contrat ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par M. Roch Arbour, directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, en date du 16 novembre 2020 relativement au contrat mentionné plus avant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville consent à mettre fin au dit contrat comme proposé par le fournisseur, conditionnellement à la signature d'une quittance ;

CONSIDÉRANT le projet de quittance soumis et dûment signé par le fournisseur.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le préambule fasse partie des présentes.
- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance mentionnée au préambule des présentes et de mettre fin au contrat, à toutes fins que de droit, entraînant par conséquent la rupture des liens contractuels dans le dossier (contrat 2019-05) en titre avec " *Société générale de surveillance et d'investigation (SPMS inc.)* ", sise au 4107, avenue Van Horne, Montréal (Québec) H3S 1S2.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-496

CONSIDÉRANT QU'aucune des soumissions reçues pour le projet de l'appel d'offres 2020-56 - travaux de remplacement d'un égout pluvial sur le terrain du 22, rue Hemlock, ne sont recommandées pour acceptation puisque les prix proposés accusent un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2020-56 mentionné au préambule des présentes ne soit pas octroyé.
- **QUE** toutes les soumissions de l'appel d'offres pour l'adjudication du contrat 2020-56 soient et sont rejetées.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2020-56 -
travaux de
remplacement
d'un égout
pluvial sur le
terrain du
22, rue
Hemlock - rejet
des soumissions

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2020-497

ATTENDU les dispositions contenues au règlement numéro 1155-3 N.S. concernant la sollicitation dans un lieu public.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accorde à la Paroisse Sainte-Thérèse-d'Avila, la permission de tenir un barrage routier, les samedis 28 novembre et 5 décembre 2020, de 9 h à 16 h, dans le cadre de la *Journée de la Guignolée paroissiale*, aux endroits suivants :

- intersection des boulevards du Curé-Labelle et René-A.-Robert ;
- intersection de la rue Turgeon et du boulevard Desjardins Est ;
- intersection de la rue Saint-Charles et de l'entrée du centre commercial (*IGA et Jean Coutu*), entre le boulevard du Coteau et le chemin de la Côte Saint-Louis) ;
- intersection de la rue Saint-Louis et du chemin de la Côte Saint-Louis (au feu de circulation).

Adoptée à l'unanimité.

13.- AFFAIRES NOUVELLES

**14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**RÉSOLUTION 2020-498**

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER